

APPEL DE COTISATION
ANNEE 2012

NOM :PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

GRADE : ECHELON : Indice majoré :

DATE D'EFFET PECUNIAIRE :/...../.....

AFFECTATION :

COURRIER A ADRESSER A MON (cocher la case utile) :

ADRESSE PERSONNELLE :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :



BAREME DES COTISATIONS DES AGENTS EN ACTIVITE

PALIERS	INDICES MAJORES	Taux annuel des cotisations payées au BN (1)
		en Euros (1)
A1	735 et plus	195,00
A2	640 à 734	183,00
B	556 à 639	167,00
C	462 à 555	154,00
D	380 à 461	133,00
E	338 à 379	115,00
F	306 à 337	101,00
G	283 à 305	89,00
H	≤ à 282	79,00
I	TOUS INDICES	gratuit

(1) Les agents placés en service à temps partiel versent une cotisation calculée au prorata du temps de travail.

Abattement de 50 % sur le montant de la cotisation pour les agents en CLM, CLD, CFA et CPA. Tarif spécial pour les élèves externes dans les écoles et pour les primo-affectés en Douane (20€ : INM≤394 – 40€ : INM>394).

Les agents détachés demeurent gérés par le SND-FO jusqu'à leur intégration dans leur nouvelle administration.

(2) Le palier I correspond à une dispense de paiement pour tous les agents se trouvant dans l'une des positions statutaires suivantes : SLD, Congés Parental, CST, disponibilité.

REGLEMENT DE LA COTISATION 2012

PALIER :	INDICE MAJORE :	TAUX ANNUEL :
DONS		MONTANT :
CONTRIBUTION VOLONTAIRE POUR ACTIONS DIVERSES		MONTANT :
REVERSEMENT JOURNEE(S) DE GREVE		MONTANT :
MONTANT TOTAL DU VERSEMENT :		

MODE DE REGLEMENT : Par chèque bancaire, chèque postal établi à l'ordre de la section régionale du syndicat national des douanes FO.

NOM, ADRESSE et N° du CCP du Trésorier Régional :

.....
.....

JE PREFERE REGLER MA COTISATION :

- En une seule fois (chèque ci-joint) En deux fois (chèque 1^{ère} fraction ci-joint).
 Par prélèvement automatique selon les modalités de versement indiquées ci-après par la section :
-
.....

Fait à Le

SIGNATURE

RECEVEZ VOUS	L'ESSOR	OUI	NON
	FO MAGAZINE	OUI	NON
	LA NOUVELLE TRIBUNE	OUI	NON
	LES CIRCULAIRES	OUI	NON

DEDUCTION FISCALE	<p>Réduction d'impôt égale à 66 % du montant de la cotisation versée au syndicat dans la limite de 1 % du revenu imposable. Un reçu fiscal à produire aux impôts est fourni par le syndicat.</p>
-------------------	---